



AILE PARLEMENTAIRE
DU BLOC QUÉBÉCOIS

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

« LE PROJET DE LOI DES CONSERVATEURS SUR L'ASSURANCE-EMPLOI EST INADÉQUAT POUR LES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC »

– Pierre Paquette

Joliette, lundi 21 septembre 2009 – « Selon le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ), le Conseil national des chômeuses et chômeurs (CNC) et la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), les mesures annoncées hier auront fort peu d'effet au Québec, car elles ne sont accessibles ni aux travailleurs saisonniers, ni aux travailleurs forestiers, ni aux jeunes, ni aux travailleurs à statut précaire. Les mesures proposées par le gouvernement Harper semblent encore une fois avoir été conçues sur mesure pour l'Ouest canadien et le secteur de l'automobile, concentré en Ontario », a déclaré le leader parlementaire du Bloc Québécois et député de Joliette, **Pierre Paquette**, après le dépôt du projet de loi des conservateurs sur l'assurance-emploi.

En effet, le projet de loi du gouvernement conservateur prévoit accorder des semaines supplémentaires de prestations à certaines catégories de chômeurs. Or, plusieurs catégories de travailleurs, dont les travailleurs forestiers et les travailleurs saisonniers, ne seraient pas admissibles à ces semaines additionnelles de prestations. « Par exemple, dans la région de Lanaudière, plusieurs chômeurs n'auront pas accès à cette nouvelle mesure puisqu'ils ne se qualifient pas en tant que chômeurs de longue durée. Ceci s'explique par la situation précaire de l'industrie forestière, entre autres, qui frappe la région lanauoise depuis plus de deux ans déjà », a expliqué **Pierre Paquette**.

Devant les réticences exprimées par les regroupements de travailleuses et de travailleurs du Québec, le Bloc Québécois a exigé que le projet de loi soit étudié à fond en comité parlementaire afin de pouvoir inviter des syndicats, des fonctionnaires et des groupes de chômeurs à venir témoigner quant à la réelle utilité de ces mesures.

« Le problème qui perdure, et auquel il faut s'attaquer de toute urgence est celui de l'accessibilité au régime de l'assurance-emploi. Selon les propres chiffres du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences, que l'on peut notamment consulter sur son site internet, plus de la moitié des travailleurs sans emploi n'ont pas accès au régime de l'assurance-emploi. Le chômage aux fins de calcul de l'assurance-emploi dans Lanaudière est passé de 7,9 % en janvier 2009 à 10 % en septembre 2009. Cela représente, toujours pour la région de Lanaudière, une augmentation de plus de 2000 chômeurs en 1 an. Questionné sur le sort des travailleurs québécois, le ministre Jean-Pierre Blackburn répond évasivement et ne peut donner aucun détail quant aux résultats de son projet de loi. Il faudra plus que des mesures à la pièce pour redresser un régime plein de trous, tel que nous le connaissons depuis les coupes imposées par les libéraux dans les années 90. Une réforme globale est nécessaire afin que ce programme réponde à nouveau aux véritables besoins des travailleuses et des travailleurs, mais les conservateurs tergiversent et refusent d'aller de l'avant

avec des mesures réellement efficaces pour l'ensemble des gens qui perdent leur emploi », a expliqué le député de Joliette, **Pierre Paquette**.

« Pour sa part, le Bloc Québécois a agi et a proposé à plusieurs reprises des solutions chiffrées et réalistes, comme l'abolition du délai de carence de deux semaines, la hausse du taux des prestations de 55 % à 60 % du salaire gagné et l'abaissement du seuil d'admissibilité du régime à 360 heures pour tous, ce qui permettraient de venir en aide immédiatement aux plus vulnérables. Le projet de loi des conservateurs ne s'attaque en rien au problème de l'accessibilité au régime et se contente de proposer des mesures qui profiteront essentiellement à certaines catégories de travailleurs de l'Ouest canadien et à ceux du secteur automobile de l'Ontario. Pour nous, il va sans dire que le régime doit être remis au service de celles et ceux pour qui il a été mis sur pied, et c'est pourquoi nous croyons nécessaire que les groupes de travailleurs soient consultés sur la pertinence de ce projet de loi », a conclu **Pierre Paquette**, leader parlementaire du Bloc Québécois à la Chambre des communes.

– 30 –

Renseignements :

Jade Poitras Bessette
Responsable des communications
Cellulaire : 450.271.8663
www.pierrepaquette.qc.ca